

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation

18 septembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 13

Présents : 9

Absents : 3

Votants : 10

Pouvoir : 1

L'an 2025 le vingt-quatre du mois de septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune d'HOUTKERQUE s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Samuel BEVER, Maire.

**Présents :** MM Samuel BEVER, Vincent CAPPELAERE, Sabine CARON, Céline CHARLES, Edith ELLEBOUDT, Nathalie FLORENT, Didier LAREAL, Bérangère PENIN et Jean TRUANT.

VOTES

Avis Favorables : 10

Bulletins blancs : /

Avis défavorables : /

**Absents :** MM Francis MARISSAEL ET Stéphane POUCHÉLE

**Pouvoirs :**

Mme Astrid ZIELINSKI a donné pouvoir à Mme Bérangère PENIN

M. Guillaume DEBUY a donné pouvoir à M. Stéphane POUCHÉLE

**Secrétaire :** Mme Nathalie FLORENT

**Objet :** Autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'état.

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une délibération en date du 3 mars 2011 autorisant le Maire à signer la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'état.

Cette convention a été signée le 12 mai 2011 entre la sous-préfecture et la commune d'Houtkerque. La transmission des documents budgétaires n'était pas prévue, cet avenant permettra de transmettre tous les documents budgétaires de façon dématérialisée ce qui sera obligatoire lors du passage du Compte Financier Unique (CFU).

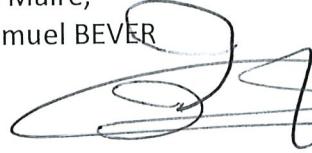
Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal pour l'autoriser à signer l'avenant n°1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **autorise**, Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'état.

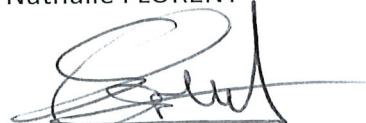
Fait et délibéré en séance, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Samuel BEVER



Le secrétaire de séance,  
Nathalie FLORENT



ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025

<u>Date de convocation</u>
18 septembre 2025
<u>Nombre de conseillers</u>
En exercice : 13
Présents : 9
Absents : 3
Votants : 10
Pouvoirs : 1

L'an 2025 le vingt-quatre du mois de septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune d'HOUTKERQUE s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Samuel BEVER, Maire.

**Présents :** MM Samuel BEVER, Vincent CAPPELAERE, Sabine CARON, Céline CHARLES, Edith ELLEBOUDT, Nathalie FLORENT, Didier LAREAL, Bérangère PENIN et Jean TRUANT.

**Absents :** Mm Francis MARISSAEL ET Stéphane POUCHERE

VOTES

Avis Favorables : 10  
Bulletins blancs : /  
Avis défavorables : /

**Pouvoirs :**

Mme Astrid ZIELINSKI a donné pouvoir à Mme Bérangère PENIN  
M Guillaume DEBUY a donné pouvoir à M. Stéphane POUCHERE

**Secrétaire :** Mme Nathalie FLORENT

**Objet :** Demande d'affiliation volontaire au CDG59

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de la réception d'une correspondance du CDG59 pour demander l'affiliation du Syndicat Mixte des Ports intérieurs du Canal Seine-Nord Europe au CDG59.

Conformément à l'article L452-20 du Code Général de la Fonction Publique et au décret n° 85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation.

Monsieur le Maire précise qu'il peut être fait opposition à cette demande d'affiliation :  
-soit par les 2/3 des collectivités et Etablissement déjà affiliés représentant au moins les 3/4 des fonctionnaires concernés ;  
- soit par les 3/4 de ces collectivités et Etablissements représentant au moins les 2/3 des fonctionnaires concernés.

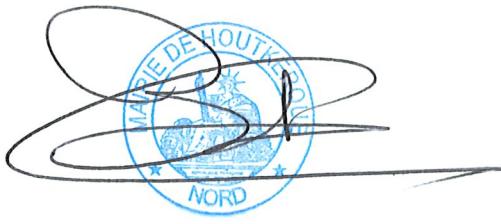
Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal sur la demande d'affiliation volontaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet **un avis favorable** à la demande d'affiliation volontaire du CDG du Syndicat Mixte des Ports du Canal Seine-Nord Europe.

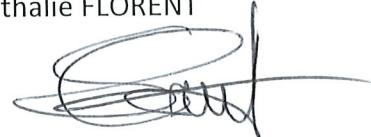
Fait et délibéré en séance, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Samuel BEVER



Le secrétaire de séance,  
Nathalie FLORENT



ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation

18 septembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 13

Présents : 9

Absents : 3

Votants : 10

Pouvoirs : 1

L'an 2025 le vingt-quatre du mois de septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune d'HOUTKERQUE s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Samuel BEVER, Maire.

**Présents :** MM Samuel BEVER, Vincent CAPPELAERE, Sabine CARON, Céline CHARLES, Edith ELLEBOUDT, Nathalie FLORENT, Didier LAREAL, Bérangère PENIN et Jean TRUANT.

**Absents :** Mm Francis MARISSAEL ET Stéphane POUCHÈLE

VOTES

Avis Favorables : 10

Bulletins blancs : /

Avis défavorables : /

**Pouvoirs :**

Mme Astrid ZIELINSKI a donné pouvoir à Mme Bérangère PENIN

M Guillaume DEBUY a donné pouvoir à M. Stéphane POUCHÈLE

**Secrétaire :** Mme Nathalie FLORENT

**Objet :** tarifs des repas à la restauration scolaire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'en date du 11 juin 2025 une délibération a été votée pour conserver le prix du repas « enfant » à la restauration scolaire dans l'attente de la signature du marché public.

Le tarif retenu était de 3.20 € pour l'année scolaire 2024-2025

Monsieur le Maire précise que la société Lys restauration facturait le repas enfant à 2.88 € TTC sur l'année 2024-2025

**Le candidat retenu est la société Lys restauration, le prix unitaire TTC est de 2.91 € pour les maternelles et 2.94 € pour les primaires  
2.93 € le repas en moyenne**

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal sur le tarif

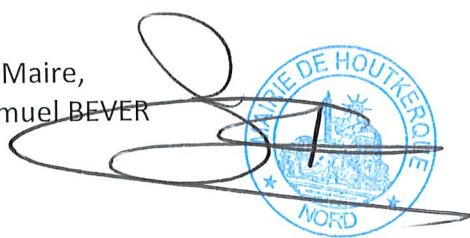
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE de conserver le tarif actuel de 3.20 €

Fait et délibéré en séance, jour, mois et an susdits.

Fait et délibéré en séance, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Samuel BEVER



Le secrétaire de séance,  
Nathalie FLORENT



Date de convocation

18 septembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 13

Présents : 10

Absent : 2

Votants : 12

Pouvoirs : 2

L'an 2025 le vingt-quatre du mois de septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune d'HOUTKERQUE s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Samuel BEVER, Maire.

**Présents :** MM Samuel BEVER, Vincent CAPPELAERE, Sabine CARON, Céline CHARLES, Edith ELLEBOUDT, Nathalie FLORENT, Didier LAREAL, Bérangère PENIN, Stéphane POUCHÈLE et Jean TRUANT.

**Absent :** Mm Francis MARISSAEL

**VOTES**

Avis Favorables : 12

Bulletins blancs : /

Avis défavorables : /

**Pouvoirs :**

Mme Astrid ZIELINSKI a donné pouvoir à Mme Bérangère PENIN

M Guillaume DEBUY a donné pouvoir à M. Stéphane POUCHÈLE

**Secrétaire :** Mme Nathalie FLORENT

**Objet :** Tarifs périscolaire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les tarifs de l'accueil périscolaire n'ont pas été modifiés depuis le 19 juin 2008.

Les horaires d'ouverture et de fermeture de la structure sont les suivants :

Le matin : de 7h15 à 8h15 et de 8h15 à 9h15 du fait du passage du bus à 8h20 pour les enfants qui se rendent à Bambecque et à Oost-Cappel dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Le soir : de 16h45 à 18h30

La tarification en vigueur est la suivante :

Quotient Familial	Tarif vacation (matin ou soir)	Tarif demi-vacation (matin)
	De 7h15 à 9h15 ou 16h45 à 18h30	De 7h15 à 8h15 ou 8h15 à 9h15
0 ≤ QF ≤ 600	1.60 €	0.80 €
601 ≤ QF ≤ 750	1.70 €	0.85 €
751 ≤ QF ≤ 900	1.80 €	0.90 €
901 ≤ QF ≤ 1150	1.90 €	0.95 €
1151 ≤ QF ≤ 1800	2.00 €	1.00 €

Monsieur le Maire :

- Précise que le goûter est offert l'après-midi
- Demande aux membres du conseil municipal de délibérer sur ces tarifs en sachant que les communes de Bambecque et Oost-Cappel ont modifié leurs tarifs comme suit :
  - **+ 0.25 € par tranche tarifaire et une adhésion de 10 € annuelle par famille.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- De ne pas augmenter le tarif de 0.25 € par tranche tarifaire
- De conserver les tarifs en vigueur selon la grille tarifaire ci-dessus
- De ne pas appliquer une adhésion annuelle de 10 € par famille pour l'accès aux services et la participation aux frais divers

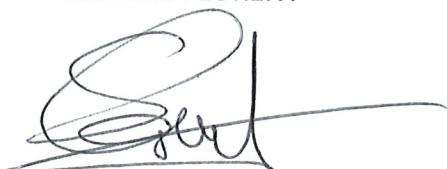
Fait et délibéré en séance, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Samuel BEVER



Le secrétaire de séance,  
Nathalie FLORENT



ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025

<u>Date de convocation</u>
18 septembre 2025
<u>Nombre de conseillers</u>
En exercice : 13
Présents : 10
Absent : 3
Votants : 12
Pouvoirs : 2

L'an 2025 le vingt-quatre du mois de septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune d'HOUTKERQUE s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Samuel BEVER, Maire.

**Présents :** MM Samuel BEVER, Vincent CAPPELAERE, Sabine CARON, Céline CHARLES, Edith ELLEBOUDT, Nathalie FLORENT, Didier LAREAL, Bérangère PENIN, Stéphane POCHELE et Jean TRUANT.

**Absent :** Mm Francis MARISSAEL

VOTES

Avis Favorables : 12  
Bulletins blancs : /  
Avis défavorables : /

**Pouvoirs :**

Mme Astrid ZIELINSKI a donné pouvoir à Mme Bérangère PENIN  
M Guillaume DEBUY a donné pouvoir à M. Stéphane POCHELE

**Secrétaire :** Mme Nathalie FLORENT

**Objet :** Tarif cavurne au cimetière communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante d'une demande de concession pour une cavurne au cimetière communal par des Houtkerquois.

Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur les modalités d'achat d'une cavurne  
Les tarifs en vigueur pour le terrain d'une cavurne est de 150 € pour 30 ans et 250 € pour 50 ans, la répartition est de 2/3 pour la commune et 1/3 pour le CCAS comme l'indique le tableau ci-dessous

	30 ans	50 ans
Concession de cavurne	100.00	167.00
Concession de cavurne	50.00	83.00

A ce jour, la Commune et le CCAS facturent uniquement le prix du terrain pour une concession cavurne, les administrés ont libre choix de l'entreprise de pompes funèbres pour fourniture et la pose du caveau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE de conserver les tarifs et les modalités d'achat des cavurnes.

Fait et délibéré en séance, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Samuel BEVER



Le secrétaire de séance,  
Nathalie FLORENT



ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025

<u>Date de convocation</u>
18 septembre 2025
<u>Nombre de conseillers</u>
En exercice : 13
Présents : 10
Absent : 3
Votants : 12
Pouvoirs : 2

L'an 2025 le vingt-quatre du mois de septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune d'HOUTKERQUE s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Samuel BEVER, Maire.

**Présents :** MM Samuel BEVER, Vincent CAPPELAERE, Sabine CARON, Céline CHARLES, Edith ELLEBOUDT, Nathalie FLORENT, Didier LAREAL, Bérangère PENIN, Stéphane POUCHÉLE et Jean TRUANT.

**Absent :** Mm Francis MARISSAEL

VOTES

Avis Favorables : 12  
Bulletins blancs : /  
Avis défavorables : /

**Pouvoirs :**

Mme Astrid ZIELINSKI a donné pouvoir à Mme Bérangère PENIN  
M Guillaume DEBUY a donné pouvoir à M. Stéphane POUCHÉLE

**Secrétaire :** Mme Nathalie FLORENT

**Objet :** Don à la ligue contre le cancer – Campagne de sensibilisation au cancer du sein et de la prostate « octobre rose » et « novembre bleu »

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux les différentes actions pour octobre rose depuis 2021 et pour novembre bleu depuis l'année dernière.

En 2021, le versement d'1 € par soutien-gorge accroché sur la place du village,

En 2022, le versement de 3 € par « portrait de femmes » affichés sur les fenêtres du café « Au cygne »

En 2023, le versement de 5 € par pin's offert à chaque personne présente au banquet des Aînés du 1<sup>er</sup> octobre 2023 et aux dames ayant plus de 40 ans se présentant en mairie.

En 2024, le versement de 5 € par accessoire ROSE durant le mois d'octobre et BLEU durant le mois de novembre (ruban, noeud, foulard, ballon ...) sur sa façade, boîte aux lettres ...

Pour cette année 2025, quelles actions seront mises en place ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE de distribuer 1 ballon rose et 1 ballon bleu à chaque foyer afin de les accrocher le jour de « la marche pour Christelle » organisée par l'association des coureurs du Houtland, la commune reversera 1 € par foyer.

Fait et délibéré en séance, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Samuel BEVER



Le secrétaire de séance,  
Nathalie FLORENT

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation

18 septembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 13

Présents : 10

Absent : 3

Votants : 12

Pouvoirs : 2

L'an 2025 le vingt-quatre du mois de septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune d'HOUTKERQUE s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Samuel BEVER, Maire.

**Présents :** MM Samuel BEVER, Vincent CAPPELAERE, Sabine CARON, Céline CHARLES, Edith ELLEBOUDT, Nathalie FLORENT, Didier LAREAL, Bérangère PENIN, Stéphane POUCHÉLE et Jean TRUANT.

**Absent :** Mm Francis MARISSAEL

**VOTES**

Avis Favorables : 12

Bulletins blancs : /

Avis défavorables : /

**Pouvoirs :**

Mme Astrid ZIELINSKI a donné pouvoir à Mme Bérangère PENIN

M Guillaume DEBUY a donné pouvoir à M. Stéphane POUCHÉLE

**Secrétaire :** Mme Nathalie FLORENT

**Objet :** Enquête publique SCEA GESQUIERE à Winnezeele

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de la réception d'un dossier d'enquête publique pour une demande d'autorisation environnementale d'exploiter un élevage de 96 000 emplacements de volailles situé route de Bergues à Winnezeele

Cette enquête ayant démarré le 15 septembre 2025, le conseil municipal doit délibérer sur ce projet avant le 30 octobre 2025.

Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal afin d'émettre un avis sur le projet de l'élevage de 96 000 emplacements de volailles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet.

Fait et délibéré en séance, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Samuel BEVER



Le secrétaire de séance,  
Nathalie FLORENT

